

Diffusion à l'ensemble de la commune

Administration
communale

Vacances d'été

L'administration communale sera fermée pour les vacances d'été du :

vendredi 12 juillet au lundi 12 août compris

L'Agence AVS sera fermée durant la même période. Les personnes qui ont des affaires urgentes à traiter voudront bien en tenir compte.

Les personnes qui devraient s'inscrire au **chômage** pendant la fermeture de l'administration communale pourront s'annoncer directement auprès de l'Office régional de placement, à Porrentruy, tél. 032 420 39 40.

Restrictions à la
circulation

Manifestations

Plusieurs manifestations seront organisées durant l'été. Afin d'assurer leur déroulement dans les meilleures conditions possibles, les restrictions au trafic suivantes seront appliquées :

- **Les Médiévales**, 12-14 juillet 2019, Saint-Ursanne: zone piétonne en vieille ville et diverses restrictions
- **Estivades**, les dimanches de juillet et août, St-Ursanne : zone piétonne en vieille ville
- **Les Tchérites**, 3 août, Epauvillers : diverses restrictions et déviations de circulation
- **Course des Rangiers**, 16, 17 et 18 août, St-Ursanne : zone piétonne en vieille ville et diverses restrictions

Police

Heures de tonte

Nous rappelons que l'utilisation de machines telles que tondeuses à gazon ou tout autre engin bruyant, est réglementée de la façon suivante :

- Lundi au vendredi : autorisée de 08.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 20.00 h. Cette restriction ne s'applique pas aux entreprises, à l'exception de la pause de midi
- Samedi : autorisée de 09.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 18.00 h
- Dimanche et jours fériés : interdit

Écopoint
de Saint-
Ursanne

Déchets

Le samedi 13 juillet, durant les fêtes Médiévales, l'écopoint de Saint-Ursanne restera fermé. Il sera en conséquence interdit d'y déposer les déchets concernés. Les bennes accessibles en permanence (verre, alu, etc.) resteront utilisables.

Fête de la
popula-
tion

Cérémonie communale

La fête de la population se déroulera le dimanche **4 août à Epauvillers, sur la place du 23 Juin, à 11.00 h**. Les Autorités fêteront à cette occasion les nouveaux nés, les jeunes atteignant leur majorité et les nouveaux habitants. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement à ce sujet.

Nous vous souhaitons un bel été et d'agréables vacances.